

**Délibération n°2019-01-18**

Réf. Nomenclature « Actes » : 713

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	69
Pouvoirs	13
Votants	82

**L'an deux mille dix-neuf, le 7 mars à 18h00**, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 25 février 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

**Marilou Padilla-Ratelade** est nommée secrétaire de séance.

**Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :**

- **Élus ayant donné pouvoir :**

<b>Christophe Arfeuillère</b>	à	Jean-Pierre Guitard	<b>Jean-Paul Bourre</b>	à	Martine Leclerc
<b>Robert Bredèche</b>	à	Philippe Roche	<b>Danielle Coulaud</b>	à	Jean Stöhr
<b>Sandra Delibit</b>	à	Marilou Padilla-Ratelade	<b>Robert Gantheil</b>	à	Jean Valade
<b>Nathalie Le Gall</b>	à	Jeannine Vivier	<b>Bernard Maupomé</b>	à	Serge Guillaume
<b>Christiane Monteil</b>	à	Pierre Chevalier	<b>Sylvie Prabonneau</b>	à	Pierre Coutaud
<b>Jean Robineaux</b>	à	Laurence Boyer	<b>Catherine Lartigaut</b>	à	André Alanore
<b>Christine Rougerie</b>	à	Joël Pradel			

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Michel Bourzat (Raymonde Fayette) ; Daniel Caraminot (René Lacroix) ; Michel Lefort-Lary (Bernard Weyrich) ; Didier Pénéloux (Gérard Loche).

- **Élus absents et non-représentés :**

Françoise Béziat ; Jean-Pierre Bodeveix ; Jean-Marc Bodin ; Christine Da Fonseca ; Geneviève Disdero ; Marc Fournand ; Pierre Fournet ; Fabienne Garnerin ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Dominique Guillaume ; Chantal Guivarch-Paisnel ; Cécile Martin ; Daniel Mazière ; Dominique Miermont ; Gérard Moratille ; Daniel Poigneau ; Marc Ranvier ; Jean-Pierre Saugeras ; Nelly Simandoux ; Jean-Michel Taudin.

## Affiliation de la collectivité au CESU (Chèque Emploi Service Universel)

Le président explique que le chèque emploi service universel (Cesu) est un moyen de paiement qui permet aux particuliers de payer des prestations proposées par des collectivités locales.

Haute-Corrèze Communauté est régulièrement sollicitée par des usagers utilisant ses services qui demandent à régler leurs factures via ce moyen de paiement.

L'acceptation des CESU génère des frais à la charge de la collectivité :

- coûts d'envoi sécurisé des CESU ;
- frais de commission.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **ACCEPTE** les Chèques Emploi Service Universel pré-financés pour les activités agréées d'accueil des jeunes enfants exercées hors du domicile :
  - des services de crèche, halte-garderie et jardins d'enfants pour la garde d'enfants de moins de 6 ans et notamment la micro-crèche à Sornac
  - les garderies périscolaires qui précèdent ou suivent les heures de classe pour les enfants de moins de six ans
  - les accueils de loisirs sans hébergement pour les enfants de moins de six ans ;
- **AUTORISE** Haute-Corrèze Communauté à s'affilier au Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel (CRCESU) et ainsi accepter les conditions juridiques et financières de remboursement.
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette décision.

A l'unanimité	
Votants	82
Pour	82
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 7 mars 2019



Le président,  
Pierre Chevalier